

# Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

<b>HELHa Gilly</b> Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
<b>HELHa Jolimont</b> Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
<b>HELHa Mouscron</b> Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
<b>HELHa Tournai - Salines</b> 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Raisonnement éthique et argumentation			
Code	PAIR3B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u>  <b>Tessadite MANSOURI</b> (tessadite.mansouri@helha.be)            Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be)</p> <p><u>HELHa Jolimont</u>  <b>Inès DEMARET</b> (ines.demaret@helha.be)            Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be)            Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be)</p> <p><u>HELHa Mouscron</u>            HELHa Tournai - Salines  <b>Isabelle HOSPIED</b> (isabelle.hospied@helha.be)            Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be)            Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be)            Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)            Marie-Thérèse FRANCCART (marie-therese.francart@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
  - C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

### Acquis d'apprentissage visés

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	12 h / 1 C
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	12 h / 2 C
PAIR3B03C	AIP Raisonement éthique et argumentation	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	10
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	20
PAIR3B03C	AIP Raisonement éthique et argumentation	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

## **5. Cohérence pédagogique**

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement de la compétence 2 définie dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition d'un raisonnement éthique argumenté.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL  
 Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : [sante-jolimont@helha.be](mailto:sante-jolimont@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit			
Code	5_PAIR3B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Julie VAN ROYE</b> ( <a href="mailto:julie.van.roye@helha.be">julie.van.roye@helha.be</a> ) Aurélie MAENE ( <a href="mailto:aurelie.maene@helha.be">aurelie.maene@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303. Raisonnement éthique et argumentation

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE 303 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

#### Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

4.C.2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

4.C.2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

#### Acquis d'apprentissage de l'UE 303

- Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles

#### Acquis d'apprentissage de l'activité

- Au départ de situations en lien avec le contrat de travail, argumenter d'un point de vue juridique la solution à apporter.
- Au départ de situations en lien avec les dispositions professionnelles, argumenter d'un point de vue réglementaire la solution à apporter.

#### Objectifs

- Argumenter l'impact des différentes législations sur sa pratique professionnelle
- Analyser les fonctions du département infirmier de l'hôpital et des titres requis pour y accéder
- Argumenter les modalités de délégation aux autres étudiants, aux aides soignantes, ...
- Expliquer les instances de la concertation sociale au niveau de l'hôpital
- Analyser de manière critique des situations problèmes en lien avec le droit individuel
- Identifier les acteurs de la prévention des risques psychosociaux

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

1. La structuration du département infirmier  
 L'infirmier en chef - L'infirmier chef de service - Le directeur du département infirmier
2. La délégation  
 Les problèmes - Les avantages - Le contrat de délégation - La délégation aux aides soignantes
3. Quelques dispositions du droit du travail (Me Spampinato)

Le droit collectif - Le droit individuel - Le bien-être au travail

4. L'entrée dans la vie active - L'IFIC

Le curriculum vitae - L'entretien

### **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral participatif

Analyse réflexive des étudiants, échanges de cas vécus, jurisprudence, ...

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Interpellations des étudiants au cours des séances pour les préparer à l'examen

### **Sources et références**

cf. connectED

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point

Portefeuille de lectures

cf. connectED

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 30 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).



## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL  
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : [sante-jolimont@helha.be](mailto:sante-jolimont@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éthique et bioéthique			
Code	5_PAIR3B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET ( <a href="mailto:ines.demaret@helha.be">ines.demaret@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours visera à familiariser l'étudiant avec des concepts éthiques spécifiques à certains sujets d'éthique biomédicale.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires  
C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière  
C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

1. Les procréations médicalement assistées
2. Le dépistage génétique
3. Sujets proposés par les étudiants

#### Démarches d'apprentissage

Cours participatif  
PPT  
Reportages et vidéos

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Analyse de situations rencontrées par les étudiants

#### Sources et références

Ethica Clinica

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen oral de groupe avec remise d'un écrit.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 20 points sur 30 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL  
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : [sante-jolimont@helha.be](mailto:sante-jolimont@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Raisonement éthique et argumentation			
Code	5_PAIR3B03C	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET ( <a href="mailto:ines.demaret@helha.be">ines.demaret@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Les AIP d'éthique viseront à familiariser l'étudiant avec une démarche réflexive en éthique et à se confronter à la réalité de professionnels de terrain.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

3.C2.2. Proposer, d'un point de vue individuel et/ou collectif, des options de réponses face à une problématique éthique rencontrée.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Démarche réflexive de Yann Vacher

Les associations de patients

La mort : approche éthique multidisciplinaire

### Démarches d'apprentissage

Travail de groupe

Invités extérieurs

### Dispositifs d'aide à la réussite

PPT

### Sources et références

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

## 4. Modalités d'évaluation

### *Principe*

### *Pondérations*

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

### *Dispositions complémentaires*

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).